Informations de base

2014/0134(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole Voir aussi 2010/0186(NLE) **Subject** 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien **Zone géographique** Géorgie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	ASSIS Francisco (S&D)	18/11/2014
	Rapporteur(e) fictif/fictive DELI Andor (PPE) ZĪLE Roberts (ECR) RADOŠ Jozo (ALDE) KONEČNÁ Kateřina (GUE/NGL) ŠKRLEC Davor (Verts/ALE) PAKSAS Rolandas (EFDD)	

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme		

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Mobilité et transports	KALLAS Siim

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/05/2014	Document préparatoire	COM(2014)0256	Résumé
05/09/2014	Publication de la proposition législative	12227/2014	Résumé
09/02/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/04/2016	Vote en commission		
11/04/2016	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0128/2016	Résumé
28/04/2016	Décision du Parlement	T8-0138/2016	Résumé
28/04/2016	Résultat du vote au parlement		
26/06/2020	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
03/07/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/0134(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2010/0186(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/8/00450

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE576.985	17/02/2016	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0128/2016	11/04/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0138/2016	28/04/2016	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	12226/2014	05/09/2014	
Document de base législatif	12227/2014	05/09/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2014)0256	13/05/2014	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2020/0949 JO L 212 03.07.2020, p. 0005

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

2014/0134(NLE) - 11/04/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté le rapport de Francisco ASSIS (S&D, PT) sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation à la conclusion du protocole**.

Dans la justification succincte qui accompagne le rapport, il est rappelé que l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie a été négocié sur la base de la décision du Conseil adoptée en juin 2009 et autorisant l'ouverture des négociations. Il a été signé le 2 décembre 2010. L'accord avec la Géorgie a été le premier accord global en matière de transport aérien signé avec un partenaire de premier plan dans ce domaine dans la région du Caucase. Cet accord est une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union établie par la Commission.

Conformément à l'acte d'adhésion de la République de Croatie, la Croatie adhérera aux accords conclus ou signés, avant son adhésion, par l'Union européenne et ses États membres avec un ou plusieurs pays tiers au moyen d'un protocole à ces accords. Le protocole tenant compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été négocié entre la Commission et les autorités géorgiennes.

L'objet du protocole est de permettre à la Croatie de devenir partie à l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie et de définir les adaptations linguistiques à apporter à l'accord du fait de l'adhésion de la Croatie. Le protocole n'apporte aucune modification substantielle à l'accord sur la création d'un espace aérien commun. Ce protocole a été signé le 26 novembre 2014.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

2014/0134(NLE) - 13/05/2014

OBJECTIF : conclure un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d' une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie a été négocié sur la base de la décision du Conseil et a été signé le 2 décembre 2010.

La Croatie a adhéré à l'Union européenne le 1er juillet 2013. Ce faisant, cet État membre s'est engagé à adhérer aux accords conclus ou signés par les États membres et l'Union avec un ou plusieurs pays tiers ou une organisation internationale.

Le protocole devrait donc maintenant être approuvé conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver au nom de l'Union européenne, un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union de la Croatie.

Principales dispositions : le protocole prévoit la modification nécessaire de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie le 1er juillet 2013. Cet accord constitue le premier **accord global en matière de transport aérien** signé avec un partenaire de premier plan dans ce domaine dans la région du Caucase et une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

2014/0134(NLE) - 05/09/2014 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d' une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il y a lieu maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente proposition de décision, le Conseil est appelé à conclure le projet de protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union de la Croatie.

Pour connaître les principales dispositions et la portée du protocole, se reporter au résumé de la *proposition législative initiale de la Commission daté du 13/05/2014*.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

2014/0134(NLE) - 13/05/2014 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d' une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie a été négocié sur la base de la décision du Conseil et a été signé le 2 décembre 2010.

La Croatie a adhéré à l'Union européenne le 1er juillet 2013. Ce faisant, cet État membre s'est engagé à adhérer aux accords conclus ou signés par les États membres et l'Union avec un ou plusieurs pays tiers ou une organisation internationale.

Le protocole devrait donc maintenant être approuvé conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver au nom de l'Union européenne, un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union de la Croatie.

Principales dispositions : le protocole prévoit la modification nécessaire de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie le 1er juillet 2013. Cet accord constitue le premier **accord global en matière de transport aérien** signé avec un partenaire de premier plan dans ce domaine dans la région du Caucase et une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

2014/0134(NLE) - 28/04/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 487 voix pour, 38 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

Suivant la recommandation de sa commission des transports et du tourisme, le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion du protocole.

L'objet du protocole est de permettre à la Croatie de devenir partie à l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie et de définir les adaptations linguistiques à apporter à l'accord du fait de l'adhésion de la Croatie. Le protocole n'apporte aucune modification substantielle à l'accord sur la création d'un espace aérien commun. Ce protocole a été signé le 26 novembre 2014.